

LE 05/08/2025

FACTURE/PIÈCE N°

2

Nom, n° SIRET de l'entrepreneur



Nom et adresse du client

(facultatif pour un particulier lorsque le montant unitaire ne dépasse pas 76 euros)

ste Marie
Nicolas
Cardaillac

Adresse de facturation (si différente) :

N° du bon de commande

EXACOMPTA

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
Encart publicitaire (don pour association La pétanque Cardaillacoise)			50,00
N° Association W 462 000 626			

Mode de règlement :

MONTANT TOTAL H.T.

T.V.A. non applicable, art. 293 B du CGI

50,00

Pour les activités pour lesquelles une assurance professionnelle est obligatoire :

(Nom de l'assurance, coordonnées de l'assureur ou du garant et couverture géographique du contrat ou de la garantie)

POUR UNE VENTE À UN PROFESSIONNEL

Date de règlement : Conditions d'escompte :

Date d'exécution de la vente ou de la prestation :

Taux des pénalités à compter du en l'absence de paiement %

En cas de retard de paiement, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce - Art D441-5).